

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

**SEANCE DU 01 AVRIL 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

*Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GOURLAIN Mireille, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 20), METTAVANT Colette.*

*Absents excusés : PARPILLON Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, MARROU Jehanne donne pouvoir à Zoïa DEPEILLE, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Chantal EYMEOD.*

*Absents : SILVE Wiebke, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert.*

**RAPPORT N° 2025/98 : Demande de financements pour les diagnostics et schémas directeurs d'assainissement des petits systèmes d'assainissement collectif**

**Vu** l'ancienneté des précédentes études diagnostiques,

**Vu** l'obligation de l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la mise en œuvre de diagnostics périodiques,

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation du 17 mars 2025,

Il convient de réaliser les diagnostics et schémas directeurs d'assainissement de 17 petits systèmes d'assainissement collectif.

Le montant global des études est estimé à 150 000 € HT.

Les subventions les plus importantes possibles sont recherchées auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

<b>Coût total (en € HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>150 000 €</b>
Agence de l'Eau RMC	50 %	75 000 €
Département 05	20 %	30 000 €
Autofinancement CCSP	30 %	45 000 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE** par 34 voix « pour » et 1 abstention :

- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessus ;

- **DE SOLLICITER** en conséquence le concours financier du Département des Hautes-Alpes et de l'Agence de l'eau.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**

**La Présidente,**



**Chantal EYMEOUD**